

Risques et sécurité en sciences de la vie et de la Terre

PROTOCOLE #ElèveTonBlob

Dans le PROJET BLOB-ISS / TERRE, le blob sera envoyé dans l'espace et dans les classes en phase de dormance (sclérose). Le Blob sera réactivé en humidifiant le papier filtre sur lequel il est fixé dans une boîte de Pétri. Ils seront ensuite conservés à l'abri de la lumière à une température de 20°C (voir [protocole](#)) et nourrit avec des flocons d'avoine.

Cette expérience, sans danger pour l'élève, peut être l'occasion de le former à être acteurs de sa propre sécurité avec le double objectif :

- d'une **éducation au risque biologique** en explicitant les choix et les consignes
- à la **protection de l'environnement** en procédant à une élimination des déchets en toute sécurité.

Seules les souches non pathogènes (de groupe 1) sont autorisées au collège et au lycée dans l'enseignement général, technologique et professionnel. Il est donc impératifs d'éviter, lors de cette activité expérimentale, toute contamination de la culture par des micro-organismes inconnus.

Les précautions à prendre sont :

- Se laver les mains à l'eau savonneuse avant et après toute manipulation,
- Fermer les boîtes de Pétri après le nourrissage (voir protocole «Exploitation»),
- Ne jamais ouvrir les boîtes de culture visiblement contaminées.
- Si les cultures sont contaminées, elles doivent être inactivées ainsi que le matériel avant leur élimination.

Pour l'inactivation des cultures contaminées :

Les cultures et les matériels utilisés sont autoclavés à 121° C pendant 20 min ou à défaut stérilisés avec un autocuiseur en bon état à 118°C pendant 1h.

Après inactivation, les déchets solides (notamment matériels jetables tels que boîtes, tubes, gants...) sont éliminés par le circuit des déchets spécifiques quand il existe. Les "piquants, coupants, tranchants" sont éliminés comme déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dans des collecteurs spécifiques.

Vous pouvez vous rapprocher du lycée le plus proche si vous n'êtes pas équipé pour cette inactivation et/ou l'élimination.

Si les cultures ne sont pas contaminées, l'élimination se fait dans le circuit des déchets ménagers.

Pour aller plus loin :

Brochure de l'ONS : Risques et sécurité en sciences de la vie et de la terre et en biologie-écologie <https://www.education.gouv.fr/media/19505/download>